



## Tuyaux d'évacuation partie privative

Par **Lukasiewicz Mickael**, le **19/09/2018** à **17:11**

Bonjour,

J'habite une copropriété de 2 appartements : le mien au rez-de-chaussée et celui de mon voisin au-dessus.

Il s'agissait à l'origine d'une maison individuelle, qui a été séparée en 2 lots.

Je suis en mauvais termes avec mon voisin et toute communication est impossible. Il me demande par courrier reçu ce jour de déplacer la conduite d'évacuation de ma douche passant par sa cave, car il n'a pas donné son accord.

Inutile de préciser que le bâtiment était tel quel lors de l'achat de nos 2 appartements respectifs, avec ses tuyaux passant par mon appartement, et celui de ma douche passant par sa cave. Et inutile de préciser qu'il fait cela juste pour m'embêter.

A t'il légalement le droit de me demander de retirer ce tuyau?

Merci d'avance pour votre réponse!